

## Prestation 6

### Coaching REST

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Description sommaire</b> | <p>Le coaching REST (réinsertion proche de l'économie avec un soutien sur le lieu de travail) consiste en un accompagnement et un conseil professionnels, adaptés aux besoins individuels de la personne assurée et de l'employeur à la place de travail sur le marché primaire du travail. L'objectif consiste à retrouver ou à préserver la capacité de réinsertion et l'acclimatation au processus de travail.</p> <p>Le coaching REST n'inclut aucun conseil thérapeutique ni aucun accompagnement thérapeutique par le coach.</p> <p>Il n'existe aucun droit à cette prestation. L'indication sera évaluée au cas par cas.</p>   |
| <b>Objectifs</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et conseil de la personne assurée et de l'employeur pendant le développement de la capacité de travail et de la préservation de l'emploi chez un employeur existant (p. ex. accompagnement dans les processus de changement, soutien durant la phase d'initiation, soutien lors de l'adaptation des processus ou contenus de travail, intervention en cas de crise)</li> <li>- Préparation et accompagnement de la personne assurée dans la perspective d'une solution subséquente / d'un engagement sur le marché primaire du travail.</li> </ul>  |
| <b>Groupe cible</b>         | <p>Personnes assurées qui se réinsèrent dans le processus de travail chez un employeur existant ou potentiel, dans le cadre de mesures de réinsertion.</p>  |
| <b>Condition</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Seul le SRP confie des mandats au coach. Le coach respecte les prescriptions et agit conformément au mandat.</li> <li>- Le coaching REST se déroule exclusivement sur le marché primaire du travail.</li> <li>- Incapacité de travail d'au moins 50% pendant six mois, non seulement dans le métier ou domaine d'activité précédent, mais aussi dans une activité de substitution</li> <li>- Potentiel d'amélioration de la présence et de la performance</li> <li>- Le coaching REST se réfère exclusivement aux mesures qui visent la réinsertion sur le marché primaire du travail dans la perspective d'aptitudes utilisables au plan économique.</li> <li>- Le coaching REST se fonde sur les conditions-cadres du marché primaire du travail et est adapté, nécessaire et approprié dans une optique matérielle, temporelle, économique-financière et personnelle (simple et adéquat).</li> <li>- Les mandats sont toujours limités dans le temps, le SRP décide de la nécessité d'une poursuite.</li> <li>- Les contrats conclus sont respectés par toutes les parties impliquées.</li> </ul> |
| <b>Durée</b>                | <p>3 mois (en règle générale)</p>   |

Version: 1<sup>er</sup>. janvier 2019